

Numéro	CRCAC/ 2024-04-16/03
Date d'affichage	23/07/2024
Date de mise en ligne	23/07/2024
Date de transmission au Recteur	N/A

**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 16 avril 2024 portant approbation du renouvellement de l'équipe de
direction de l'unité de recherche « philosophie, histoire et analyse des représentations
économiques » (UR 7418)**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-5, L. 712-6-1 et L. 713-3 ;
Vu le code de la recherche, notamment son article L. 313-1 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment ses articles 2 et 19 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu les statuts de l'unité de recherche « philosophie, histoire et analyse des représentations
Économiques » (UR 7418) ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-
LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'avis du conseil de l'unité de recherche « philosophie, histoire et analyse des représentations
Économiques » (UR 7418) du 26 mars 2024.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination en tant que directrice de l'unité de l'unité de recherche « philosophie,
histoire et analyse des représentations Économiques » (UR 7418) de Madame Nathalie SIGOT et,
en tant que directeur adjoint de Monsieur Matthieu RENAULT.

Délibération CRCAC/2024-04-16/03	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	28
Nombre de refus de prendre part au vote	3
Nombre de pour	25
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 4 juillet 2024

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques
et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération
peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou,
lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.